



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix

Au nom de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, j'ai l'honneur de vous transmettre le document final du premier examen de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques.

Le document, qui contient une légère mise à jour des engagements pris par le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix et propose de nouveaux objectifs réalisables pour la deuxième année du dialogue que la Commission a engagé avec le Libéria, se fonde sur le premier rapport d'étape intitulé « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria » (PBC/6/LBR/1). Ce rapport donne un aperçu des progrès accomplis et des difficultés rencontrées au cours des neuf premiers mois s'agissant des trois priorités suivantes en matière de consolidation de la paix : renforcement de l'état de droit, appui à la réforme du secteur de la sécurité et promotion de la réconciliation nationale.

Le Conseil de sécurité ayant, dans sa lettre datée du 19 juillet 2010, demandé à la Commission de formuler des conseils et des recommandations concernant ces trois priorités (A/64/870-S/2010/389), la formation Libéria présente un récapitulatif des conclusions du rapport, fondement du document final. De manière générale, au cours de la période à l'examen, on a constaté une volonté politique croissante de réformer le secteur judiciaire, une évolution importante du cadre juridique devant régir le secteur de la sécurité et une concertation plus étroite en vue de la réconciliation nationale.

Cependant, le Gouvernement libérien et la communauté internationale devront prendre bien garde à ce que, parallèlement au renforcement des capacités professionnelles des systèmes de justice et de sécurité, un processus politique légitime soit mis en œuvre. À cette fin, certains engagements du Gouvernement ont été modifiés en vue d'associer le public au dialogue politique, de sorte que, conformément aux conclusions du *Rapport sur le développement 2011 : conflit, sécurité et développement* établi par la Banque mondiale, l'ensemble de la population juge ces institutions légitimes. Afin d'édifier ces processus, il est indispensable de réduire la fracture historique de la société libérienne, épice du conflit qui a déchiré le pays.

Les progrès réalisés par le système judiciaire libérien sont louables. Un projet de loi relatif aux jurés, dont est actuellement saisi le Parlement, permettrait de



réduire le nombre d'affaires en instance de jugement et, partant, le taux de détention provisoire, qui est élevé. Les établissements nationaux (l'Institut de formation judiciaire et la faculté de droit) forment une cohorte grandissante de juristes diplômés prêts à prendre leurs fonctions dans tout le pays. Il est aussi prévu de pourvoir les parquets en personnel suffisant pour pouvoir traiter les affaires portées devant les tribunaux. Parallèlement, les différents intervenants sur lesquels s'appuie l'état de droit sont systématiquement mis en réseau.

La Commission de la réforme législative et la Commission des questions foncières progressent dans l'exécution de leurs tâches respectives. Un mode alternatif de règlement des différends est à l'essai pour tenter de décharger les tribunaux de dizaines de milliers de litiges de droit foncier. La loi portant création de la Commission de la réforme législative a été promulguée, et la Commission a élaboré un plan stratégique quinquennal contenant des propositions visant à renforcer, entre autres, la participation – encore faible – du public à cette réforme.

Toutefois, la Commission de consolidation de la paix n'a cessé de souligner que la surveillance et la responsabilité constituent un élément essentiel de la réforme judiciaire. Les membres des professions juridiques continuent, comme par le passé, d'avoir mauvaise presse auprès du public, essentiellement parce que les mécanismes de surveillance et de responsabilité de l'appareil judiciaire sont inefficaces ou inexistants, ce qui permet une corruption généralisée. De même, il convient d'harmoniser plus nettement les systèmes juridiques traditionnels et formels.

S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, la Commission de consolidation de la paix a constaté que des forces de sécurité nationales sont déployées à travers tout le pays. Fait important, la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement a fini par être promulguée. L'exercice d'un contrôle civil sur les forces armées est la clef de voûte de cette loi et des plans stratégiques visant à réformer le secteur de la sécurité au Libéria. Toutefois, à l'instar du secteur de la justice, ce contrôle ne s'est pas encore traduit par des mécanismes d'application suffisamment équipés. Par ailleurs, la communauté internationale doit comprendre que si des efforts ont été entrepris en matière de formation et de réformes structurelles, les hommes de terrain manquent de l'équipement de base nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches et ils ont besoin d'une formation plus poussée pour assurer convenablement la sécurité dans tout le pays.

Le premier pôle régional de justice et de sécurité – projet essentiel à la consolidation de la paix qui mettra le Gouvernement en mesure de rendre la justice et de stabiliser le pays – est partiellement opérationnel. La création de deux autres pôles est en cours. Toutefois, la concertation avec les populations locales au sujet du projet n'a pas suivi le rythme des activités de construction et de déploiement. La Commission de consolidation de la paix a appelé l'attention sur les deux systèmes politiques, sociaux et juridiques qui ont, par le passé, polarisé et marginalisé de vastes secteurs de la société libérienne, et a préconisé vivement qu'une plus large place soit faite à la sensibilisation des collectivités lorsque le personnel de justice et les agents chargés de la sécurité sont déployés dans certaines zones reculées afin que ces pôles contribuent à consolider la paix au lieu d'être des facteurs potentiels de conflit.

Le Gouvernement libérien a augmenté les dotations budgétaires des secteurs de la justice et de la sécurité. L'ONU et la Banque mondiale procèdent actuellement à l'examen des dépenses de ces deux secteurs. La Commission a commencé à

étudier les moyens de mettre à profit cet examen pour fournir au Gouvernement des conseils propres à lui permettre d'intégrer progressivement les dépenses récurrentes dans le budget national en vue d'assurer la viabilité des projets dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

L'une des principales préoccupations de la Commission de consolidation de la paix est le fait que l'état de droit et la réforme de la sécurité ne progressent pas à la même allure que les efforts de réconciliation nationale. La Présidente a soumis des rapports trimestriels sur le suivi du rapport de la Commission Vérité et réconciliation, dans lequel des recommandations avaient été formulées à l'intention des divers organes publics. Hormis la publication du plan de travail de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, aucun autre rapport intérimaire n'a été présenté. Lors de la mission qu'elle a effectuée en juin 2011, la Commission de consolidation de la paix, après avoir consulté les parties prenantes aux niveaux national et international, a sollicité et obtenu l'autorisation de la Présidente d'élaborer une stratégie de réconciliation nationale, laquelle devrait définir une approche cohérente des activités de réconciliation, inexistante jusqu'à présent. Ce sera là une tâche très difficile qui exige un espace politique pour pouvoir continuer à se développer. Les questions relatives aux droits de l'homme, notamment celles qui sont liées à la problématique hommes-femmes, devront y être dûment intégrés.

Au niveau régional, le Libéria bénéficie d'un système de sécurité sous-régional, qui se renforce de jour en jour sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Gouvernement libérien a signé un mémorandum d'accord sur l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, laquelle vise à lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogues. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale a été inaugurée en juillet 2011. La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix coopère avec d'autres formations en Afrique de l'Ouest, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) afin de trouver des moyens d'aider la CEDEAO à combattre la criminalité transnationale.

Au cours de la période considérée, la Commission de consolidation de la paix s'est employée à nouer des relations avec les parties prenantes aux niveaux national et international. Dans l'exercice de son rôle consultatif, la Commission a fait appel à de multiples experts pour formuler des recommandations indépendantes sur les moyens de surmonter les difficultés rencontrées pour consolider la paix dans le pays. Elle a appuyé les activités visant à intégrer les éléments de la déclaration d'engagements réciproques dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria, qui contient une série de projets tendant à aider le Gouvernement à honorer ses engagements. L'élaboration du Programme a été l'occasion d'une coordination sans exclusive et participative et d'une cohérence remarquables, mettant en réseau le terrain et la Commission. Les bailleurs de fonds, utilisant les structures de coordination mises en place par le Gouvernement et l'ONU, ont créé le Groupe de coordination des donateurs pour la justice et la sécurité afin de combler les lacunes constatées dans l'échange d'informations. La Commission a activement collaboré à la mise au point du Programme, en communiquant des observations écrites et en participant par vidéoconférence aux principales réunions tenues à Monrovia.

La Commission a acquis une stature solide en matière de sensibilisation et de mobilisation des ressources. Dans le cadre de ses activités de mobilisation des ressources, la Commission montrera comment les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont réussi à convaincre les bailleurs de fonds d'investir dans les projets de consolidation de la paix ne bénéficiant pas d'un financement. Pour faciliter une approche ciblée, on met actuellement la dernière main à une stratégie de mobilisation des ressources et à un plan de travail. La Commission tient aussi régulièrement au courant de ses activités un réseau de plus en plus vaste d'intervenants non gouvernementaux qui s'intéressent au Libéria ou à la consolidation de la paix. En consultation avec elle, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a alloué une contribution financière initiale de 20,4 millions de dollars, prélevée sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

La formation Libéria est disposée à fournir tout complément d'information nécessaire. En son nom, j'effectuerai mon premier voyage au Libéria en qualité de nouveau président, du 14 au 18 mai 2012. J'examinerai plus avant la situation et tiendrai le Conseil de sécurité informé en lui présentant une analyse plus poussée des questions essentielles, des progrès enregistrés et des problèmes rencontrés concernant les trois domaines prioritaires.

Le Président de la formation Libéria
de la Commission de consolidation de la paix
(*Signé*) Staffan **Tillander**
